

PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL SUD BERRY

LETTRE D'INFORMATION DU PROJET N°5

Février 2024

CONSOLIDATION DE L'INFORMATION AUPRES DES ELUS

Les années 2019 et 2020 ont posé les bases du projet de Parc Naturel Régional Sud Berry. Si de 2020 à 2022, l'information et la concertation a été plus faible et moins visible, le projet ne s'est pas pour autant arrêté. Il s'est d'abord poursuivi hors champ local pour un temps imparti à la procédure réglementaire puis a connu un ralentissement suite à la COVID conjuguée au renouvellement des mandats locaux (élections municipales, départementales et régionales) et à la nécessité de trouver un accord autour d'un nouveau périmètre d'étude plus restreint.

Soutenus par la Région, les syndicats des Pays Berry St-Amandois et de La Châtre en Berry, à l'initiative de la démarche de création du parc, ont donc décidé de s'associer début 2023 pour embaucher une cheffe de projet afin de disposer en local d'un personnel dédié au suivi et à l'accompagnement du projet piloté par le Conseil régional Centre-Val de Loire.

Les premiers travaux menés ont ainsi permis de mieux appréhender le rôle, les missions, le fonctionnement et les mécanismes de création d'un parc naturel régional et les exigences d'élaboration et de contenu de la charte. Les avis réglementaires d'opportunité du Préfet de Région, de la Fédération nationale des PNR et du Conseil National du Patrimoine Naturel consultés par le préfet ont été décortiqués afin de se faire préciser, expliquer les réserves émises en vue de préparer un dossier d'opportunité révisé répondant à toutes les exigences. Ils ont aussi mis en évidence que les motivations des initiateurs de la démarche n'avaient pas vraiment fait l'objet d'un partage et d'explications poussées auprès des nouveaux acteurs à l'œuvre sur le territoire après 2020.

1/ Renforcer l'information

Le 14 juin 2023, les présidents, vice-présidents et élus référents des 2 Pays se sont retrouvés en comité inter-pays pour faire le point de la situation et ont entériné un plan de communication et d'information. En effet, les présentations du dossier faites au 1^{er} semestre 2023 en conférences des maires des communautés de communes ont montré que des craintes perduraient et que les élus se posaient encore de nombreuses questions :

- Comment se détermine le périmètre final du parc et comment les communes y sont-elles associées ?
- Le parc va-t-il engendrer des contraintes ou imposer des règles d'urbanisme ?
- Quelles seront les actions du parc ?
- Combien cela va-t-il coûter ?
- Ne va-t-on pas contribuer au millefeuille administratif ? quel sera l'avenir des syndicats de pays ?



Lancement d'un plan de communication auprès des élus, des partenaires puis des habitants.

- ❶ **Présentation du projet à destination des conseillers municipaux**
- ❷ **Visite d'un parc naturel régional**
- ❸ **Rédaction d'une « foire aux questions »**
- ❹ **Création d'une page internet dédiée au projet** sur les sites web des syndicats de Pays
- ❺ **Poursuite de la rédaction régulière de lettres d'information**
- ❻ **Présentation du projet** et son état d'avancement **aux partenaires socio-économiques**

- ❶ **Les communes sont les premières concernées par le futur parc.** En effet, elles forment le socle des collectivités membres du futur syndicat de gestion du parc et leur adhésion à la charte en fin de processus détermine le périmètre final de classement. C'est pourquoi, les élus des conseils municipaux ont eu la primeur des actions de communication.

⇒ **Bilan des réunions d'information auprès des élus municipaux**
de septembre à novembre 2023

20 réunions délocalisées sur l'ensemble du périmètre :

5 au sein de séances de conseils municipaux de communes du Cher

15 par « grappes de communes » allant de 3 à 12 communes

8 dans le Cher et 7 dans l'Indre

388 participants, soit un taux de participation de 31% des conseillers municipaux* (*ne tient pas compte des postes vacants)

Après ces temps de présentation et d'échanges, de nombreux élus disent maintenant mieux comprendre la nature d'un parc, son fonctionnement et les enjeux d'un tel projet sur le Sud Berry. Ils se sentent aussi plus en capacité de l'expliquer à d'autres personnes. Les craintes d'un projet contraignant et générateur d'interdictions multiples sont écartées.

⇒ *Aujourd'hui l'ensemble des élus municipaux des 102 communes du périmètre a ainsi eu l'opportunité de venir s'informer du projet et de poser ses questions.*

❸ **Foire aux Questions.**

A partir des nombreuses questions posées lors des présentations, une synthèse sous forme de questions/réponses a été rédigée. Elle est disponible sur les sites web des Pays et sur demande auprès de la Mission PNR.

❹ **Page web dédiée au projet.** Chaque site internet officiel des 2 syndicats de pays consacre une page au projet.



Vous pourrez y retrouver des informations sur le projet et son état d'avancement : qu'est-ce un parc naturel régional, ses missions et des exemples d'actions, pourquoi un projet sur le sud Berry, le périmètre, la démarche de classement et la procédure réglementaire. Présence également de ressources documentaires, de vidéos, des lettres d'infos et la Foire aux Questions.

www.pays-berry-st-amandois.fr rubriques *Stratégie* puis *Etudes-et-projets*

www.pays-lachatre-berry.com rubrique *Le Pays en actions*

2/ Voyage d'études au parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Une visite motivante et riche d'enseignements

Le 11 octobre, une délégation de 31 personnes dont 28 élus se rendait à Millevaches puis Meymac en Corrèze sur les terres de Millevaches en Limousin, parc naturel régional labélisé depuis presque 20 ans. Elle y a reçu un formidable accueil des élus et des techniciens du parc tous dynamiques et impliqués.



La matinée a commencé par une présentation du parc, son histoire, sa charte déclinée en 3 axes, 8 orientations stratégiques et 38 mesures.

Ce fut l'occasion d'échanges entre élus. Ainsi le président du PNR Millevaches, Ph. Brugère, a rappelé : **« un parc est clairement un outil d'attractivité, un outil de modernité pour traiter de sujets difficiles et aussi avoir un territoire protégé un minimum »**. Il a aussi confirmé que **« les PNR, contrairement aux parcs nationaux n'ont pas de pouvoir de police, ils n'ont qu'un pouvoir de persuasion »**.

Il a décrit les différents rôles joués par le parc régional Millevaches sur son périmètre de 124 communes en lien avec les objectifs de la charte du parc :

- Concevoir, réaliser des projets dans plein de domaines
- Etre consulté pour avis à titre d'expert (et de sa charte) sur différents projets et documents ; le parc dispose d'une véritable ingénierie avec des personnels d'un haut niveau d'expertise
- Coordonner et réunir tous les acteurs dans des domaines où sont présents de forts enjeux parfois divergents
- Appuyer et collaborer à des projets portés par des partenaires
- Initier et faire émerger, impulser des sujets importants pour le territoire

Il a rappelé l'état d'esprit qui anime ce parc : **« ce territoire est en transition, en devenir. Il n'est pas du tout mis sous cloche mais on ne le fait pas n'importe comment et on protège le cadre de vie »**.

La fin de matinée a été consacrée à la visite du site d'accueil du parc pour une présentation de ses missions éducation et tourisme/sports de pleine nature. Les nouveaux enjeux du parc sont aujourd'hui de renforcer leur programme d'animations pour les visiteurs, les scolaires et les habitants, de poursuivre le développement du tourisme d'itinérance et de s'emparer du thème de l'astro-tourisme suite au classement d'une partie du parc en réserve internationale de ciel étoilé.



Le midi, 2 maires ont témoigné de l'apport du parc dans le soutien à leurs projets communaux, tant sur le lien urbanisme paysage et environnement que sur les enjeux d'économies d'énergies, mais aussi le soutien aux nouveaux arrivants, la rénovation du petit patrimoine, la question du foncier agricole...

L'après-midi, les chargés de missions prenaient le relais pour présenter la mission « eau et milieux » et le portage de plusieurs contrats milieux aquatiques avec l'agence de l'eau ; la construction d'une stratégie énergie/climat avec l'ambition de donner une grille de lecture aux porteurs de projets d'énergies renouvelables mais aussi de continuer à sensibiliser les habitants.

Enfin, sur le chemin du retour au pied de la tourbière du Longeyroux, les stratégies agricoles et biodiversité étaient présentées. Et de conclure que **la force des parcs est de travailler en transversalité : « quand on traite un enjeu, on ne met pas les autres de côté » et de « tisser la toile entre les différents outils ».**

Une journée riche et instructive pour tous. A dire des participants, ceux-ci ont beaucoup appris et mieux appréhender les missions d'un parc. Ils ont vu les rôles concrets du parc de négociateur et d'interface. Ils ont été surpris par la diversité d'actions menées et ont saisi l'importance de disposer d'une ingénierie. Enfin, ils retiennent que c'est un travail long et complexe où la communication et la concertation sont sans cesse à renouveler.



3/ Les études en cours pour la préfiguration du parc et l'écriture du projet

Pourquoi ?

De son côté, la Région Centre-Val de Loire continue de soutenir le projet au travers d'un appui pour définir la préfiguration du parc. En effet, le territoire candidat doit démontrer la « capacité du futur syndicat de parc à conduire le projet de façon cohérente » et s'assurer de « la détermination des collectivités » à mettre en œuvre la charte pour en garantir l'ambition et la faisabilité. Ces 2 éléments s'apprécient au regard de la gouvernance mise en place et de la qualité du processus d'élaboration. Aussi pour lever la réserve de l'Etat de 2020 sur ces critères, la demande de **création d'une structure de préfiguration dédiée à l'élaboration du projet** contribuera non seulement à rassurer nos interlocuteurs régionaux et nationaux, mais également renforcera l'ancrage, la cohésion et le sentiment d'appartenance des collectivités du périmètre d'étude dans la construction du dossier.

Quoi ?

La préfiguration du parc a ainsi pour mission de :

- Réaliser toutes études nécessaires et rédiger le projet de charte
- Organiser et mener la concertation
- Communiquer auprès des élus, partenaires et du grand public
- Mettre en place des actions de préfiguration en lien avec les patrimoines et les futures orientations
- Préparer le transfert vers la future structure de gestion du parc

Les enjeux sont triples : calquer une gouvernance sur le périmètre des 102 communes du projet, ne pas constituer une structure trop lourde en plus de l'existant et l'ouvrir aux chambres consulaires pour que chacun puisse s'engager dans la construction du projet.

➔ Une étude juridique pour penser l'avenir et la complémentarité avec les syndicats de Pays

Les syndicats de gestion des parcs ont des adhérents et des modes de fonctionnement similaire à ceux des syndicats de pays. Ils portent un projet de territoire, recourent à des contractualisations financières et à de l'animation territoriale pour soutenir les projets locaux. Cependant ils en diffèrent par le fait que la préservation et la mise en valeur des patrimoines est au cœur de leur projet et ce dans une approche de développement systémique et durable. Au travers de la charte dans laquelle s'engagent les signataires locaux mais aussi la Région et l'Etat, ils bénéficient d'une reconnaissance nationale qui leur assure une légitimité de leurs actions et des moyens financiers plus stables dans le temps. Aussi, il est nécessaire d'anticiper la manière dont les missions des Pays s'organiseront avec celles du futur parc pour en faire des outils au service du sud Berry.